n° 13

PORTE DE CHARENTON

DEPARTEMENT
S.M. SEINE-ET-OISE

SERVITUDE

ARRONDISSEMENT
S.M. CORBEIL-PALAISEAU

DESCRIPTIONS :

M. CHATTRAT
Ingénieur Ordinaire

M. PAILHERIES
Ingénieur Arrondissement

M. de BOTTIDONI
Ingénieur en Chef

COMMUNE de MASSY

Voirie Urbaine

RUE de 1' Egalité

PLAN d'ALIGNEMENT

Vérifié par l'Ingénieur d'Arrondissement soussigné,
Versailles, le 30 Juin 1952

Vu et adopté par le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du
10 DEC 1957

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné,
à Versailles le 4 JUIN 1958

Délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 1997

- COMMUNE de MASSY -

Rue de l'Egalité

LÉGENDE des ALIGNEMENTS

1°- Côté des numéros impairs

I - 3 Pan coupé régulier de 70 m 00 à son intersection avec l'alignement projeté Rue Jacques et de l'alignement 3 - 5 ci-après défini.

3 - 5 Alignement droit nord parallèlement à 10 m 00 de distance de l'alignement 4 - 6 ci-après défini, partant du repère N°1 angle de la propriété BOYER (parcelle cadastrée 44), aboutissant au repère N°3 angle du pan coupé ci-après défini.

5 - 7 Pan coupé régulier de 7 m 00 à son intersection avec l'alignement 3 - 5 précédemment défini et de l'alignement projeté Rue des Sablons.

9 - 11 Pan coupé régulier de 7 m 00 à son intersection avec l'alignement projeté Rue des Sablons et l'alignement 11 - 13 ci-après défini.

11 - 13 Alignement droit portant du repère N°11 précédemment défini et aboutissant au repère N°13 angle de la propriété BOYER (parcelle cadastrée 44), sis à 14 mètres de l'axe de la Rue Jacques.

13 - 15 Pan coupé régulier de 70 mètres à son intersection avec l'alignement 11 - 13 précédemment défini et l'alignement projeté Rue Pierre Plasse.

2°- Côté des numéros pairs

2 - 4 Pan coupé régulier de 70 m 00 à son intersection avec l'alignement projeté Rue Jacques et l'alignement 4 - 6 ci-après défini.

4 - 6 Alignement droit, nord dans le prolongement de l'alignement 6 - 8 ci-après défini, partant du repère N°2 angle de la propriété BOYER (parcelle cadastrée 44), angle extérieur du mur de clôture de Commune de LIGNY (parcelle cadastrée Section I - N°109).

6 - 8 Alignement droit actuel conservé, partant du repère N°4 précédemment défini et aboutissant au repère N°8, angle extérieur du mur de clôture formant limite séparative entre les propriétés appartenant à Monsieur Hotel (parcelle cadastrée Section I N°110) et la clôture (parcelle cadastrée Section I N°111).

8 - 10 Alignement droit nord dans le prolongement de l'alignement 6 - 8 précédemment défini, partant du repère N°8 précédemment défini et aboutissant au repère N°10, intersection avec la limite séparative entre la propriété SOUQ Nathan (parcelle cadastrée Section I N°97) et le Cimetière des Protestants.

12 - 14 Alignement droit nord dans le prolongement de l'alignement 6 - 8 précédemment défini, partant du repère N°12, intersection avec la limite séparative entre la propriété de Monsieur BOYER (parcelle cadastrée Section I N°97) et le Cimetière des Protestants, aboutissant au repère N°14 angle du pan coupé ci-après défini.

14 - 16 Pan coupé régulier de 70 m 00 à son intersection avec l'alignement 12 - 14 précédemment défini et l'alignement projeté Rue Pierre Plasse.

Echelle : 1/200e

Levé et dressé par M. COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
MEUDON

LEGENDE :

ALIGNEMENT ABANDONNE

ALIGNEMENT EXISTANT

Commune de Massy

"Rue de l'Egalité"

SECTION I